

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier mixte à destination principale d'habitation
rue Ampère à PUTEAUX (92) - Ancien immeuble Toshiba

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC WATT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pauline MOREAU-DEPOND - Directeur de Programmes

RCS / SIRET

8 1 2 0 3 0 3 0 2

Forme juridique

Société en Nom Collectif (SNC)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°39 a	Création d'une Surface de Planchers (SdP) d'environ 11 200 m ² sur une emprise foncière globale de 6 485 m ² (cf. annexe 6)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Localisé dans la partie Sud du territoire de la commune de PUTEAUX (92), non loin de celui de la commune de SURESNES et de la Seine, le site du projet, d'une superficie de 6 485 m², est bordé par les rues Ampère, Volta et F. de Pressensé, dans un secteur du quartier Pressensé-Rives de Seine dont le tissu urbain est essentiellement composé d'habitat collectif et d'équipements publics (écoles, conservatoire, jardin).

Présenté en détail dans l'annexe 4, le projet objet de la présente demande consiste en la construction d'un ensemble immobilier mixte à destination principale d'habitation d'une Surface de Planchers (SdP) totale d'environ 11 200 m² permettant la réalisation de 9 500 m² de logement (soit environ 130 logements dont 5 maisons de ville), de 1 400 m² de bureau/coworking et d'une crèche de 300 m² environ (soit une capacité de 20 berceaux environ). L'ensemble immobilier projeté intègre également en Infrastructure 2 niveaux de sous-sol dans lesquels sont prévues en particulier environ 150 places de stationnement automobile. Outre un jardin intérieur privatif d'une superficie d'environ 600 m² (avec un espace en pleine terre), le projet prévoit également, en partie ouest, la réalisation d'un jardin accessible au public d'une superficie d'environ 1 900 m².

La réalisation de ce projet nécessite au préalable la démolition des bâtiments de bureau existants et aujourd'hui inoccupés. Cette démolition interviendra dans le cadre de l'autorisation déjà délivrée par la Ville (cf. rubrique 4.4 du présent formulaire).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de restructurer un ancien site tertiaire, inoccupé depuis 2019 (cf. annexe 4), par la création d'un ensemble immobilier mixte à destination principale d'habitation dans un secteur de la ville comptant de nombreux équipements publics (notamment des équipements scolaires, tels que l'école primaire de la Pyramide occupant une emprise foncière contiguë à celle du site, au nord) et où le tissu résidentiel constitue la majorité du tissu urbain.

Préalable nécessaire à l'édification de cet ensemble immobilier, lequel intègre également une crèche et des surfaces de bureaux, la démolition du bâti existant (intervenant dans le cadre d'une autorisation déjà délivrée par la Ville de PUTEAUX) permettra de supprimer des bâtiments datant pour certains des années 1950, sans intérêt architectural particulier et sans harmonie avec le tissu urbain voisin.

Le projet permet, sur un site actuellement presque totalement minéral, le développement au sol (c'est à dire non compris les superficies végétalisées en toiture) d'environ 2 500 m² d'espaces verts (soit près de 40 % du site) avec la réalisation, dans la partie ouest du site, d'un jardin accessible au public d'environ 1 900 m² largement planté, complétée de celle d'un jardin privatif d'environ 600 m² au coeur de l'ensemble immobilier projeté.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

A ce stade d'avancement des études en matière de définition et d'organisation du chantier, le délai de réalisation des travaux nécessaires à la construction du projet est d'environ 32 mois. Ce délai de réalisation comprend les phases suivantes :

- Réalisation des travaux de curage/désamiantage/démolition : 6 mois environ ;
- Réalisation des travaux de terrassement/dépollution/pieux : 4 mois environ ;
- Réalisation du Gros Oeuvre d'infrastructure : 4 mois environ ;
- Réalisation du Gros Oeuvre de superstructure : 10 mois environ ;
- Intervention des Corps d'Etat Secondaires (CES) : 8 mois environ.

Dans ce cadre, le lancement des travaux nécessaires à la construction du projet objet de la présente demande est prévu à la fin de l'année 2022, la livraison étant envisagée, à ce jour, à la fin de l'année 2025.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble immobilier projeté dispose, en superstructure, d'un épannelage composé de 6 niveaux maximum, soit 5 étages surmontant le rez-de-chaussée, le dernier étage étant en retrait de la façade principale (soit R+4+Attique).

La crèche, aménagée à rez-de-chaussée, et les espaces de bureau/coworking sont accessibles aux piétons depuis la rue F. de Pressensé.

Le jardin d'une superficie d'environ 1 900 m² sera accessible au public depuis les différentes rues bordant le site.

Les logements prévus disposeront de places de stationnement aménagées dans les 2 niveaux de sous-sols du projet. La desserte de ces places, en entrée et en sortie, s'organisera depuis une seule rampe reliée à la rue la rue Ampère. Des locaux pour le stationnement des vélos des futurs résidents sont également prévus dans le volume de l'ensemble immobilier projeté.

Respectant la réglementation environnementale 2020 (RE2020), le projet vise également la certification "NF Habitat Haute Qualité Environnementale (HQE)" et le label réglementaire "Bâtiment Biosourcé" (niveau 1) reconnaissant l'utilisation de matières biosourcées participant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (bois, etc) dans les constructions. Le chauffage des locaux du projet sera assuré au moyen de Pompes à Chaleur (PAC).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de demande de Permis de Construire

* Un Permis de Démolir a déjà été délivré par arrêté n°PD 092 062 20 D 0003 du maire de PUTEAUX en date du 23 novembre 2020 autorisant la démolition totale des bâtiments existants sur le terrain sis 7 rue Ampère.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain d'assiette :	6 485 m ²
Surface Utile démolie :	env. 7 860 m ²
Surface de Planchers (SdP) totale construite :	env. 11 200 m ²
- SdP logement (nombre estimé de logements correspondants) :	env. 9 500 m ² (130 logements)
- SdP bureau-coworking / SdP crèche (environ 20 berceaux) :	env. 1 400 m ² / env. 300 m ²
Nombre maximal de niveaux de l'immeuble projeté (en superstructure) :	6 niveaux (R+4+Attique)
Nombre maximal total de places de stationnement automobile (en sous-sol) :	env. 150 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 52' 33" N Lat. 02° 14' 07" E

7, rue Ampère
7, rue Francis de Pressensé
92800 PUTEAUX

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans un secteur faisant l'objet d'une Z.N.I.E.F.F. Les Z.N.I.E.F.F. les plus proches sont localisées à environ 600 m (à vol d'oiseau) du site (cf. précisions dans l'annexe 7).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de PUTEAUX ne comprend sur son territoire aucune zone délimitée par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (cf. précisions dans l'annexe 7).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de PUTEAUX est concerné par plusieurs Plans de Prévention du Bruit sur l'Environnement (PPBE) lesquels sont présentés en détail en annexe 8. Comme le montrent les éléments joints dans cette annexe, le site n'est pas impacté par des zones de dépassement des valeurs limites réglementaires de bruit identifiées aux abords de certaines voies (en l'occurrence, dans l'environnement du site, aux abords du Quai de Dion Bouton (D7) à environ 150 m).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des précisions concernant le positionnement du projet hors de ces différents éléments sont présentées dans l'annexe 9.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne fait partie ni d'une zone humide délimitée, ni d'une des enveloppes d'alerte pouvant laisser présager, avec une forte probabilité, d'accueillir une telle zone (cf. annexe 10).

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PUTEAUX est couverte par le PPR Inondation de la Seine dans les Hauts-de-Seine approuvé initialement le 9 janvier 2004. Elle comprend également un périmètre de risques liés à des zones d'anciennes carrières délimité par arrêté préfectoral du 7 août 1985 pris en application de l'ancien article R.111-3 du CU valant juridiquement PPRN. Les éléments relatifs à l'exposition du site aux risques naturels, industriels et technologiques et les mesures prévues pour s'en protéger sont exposés dans l'annexe 13.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site ne fait pas partie des sites répertoriés par la base de données BASOL et des sites de la liste des S.I.S. Identifié parmi les sites de la base de données BASIAS, le site a fait l'objet de plusieurs investigations lesquelles ont permis, en 2020, la définition d'un Plan de Gestion pour les besoins du précédent projet envisagé sur le site, proche de celui objet de la présente demande, et intégrant comme lui une crèche. Une actualisation de ce Plan de Gestion est en cours pour garantir la compatibilité sanitaire des sols avec les usages prévus dans ce nouveau projet (cf. annexe 11).</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est localisé dans une des Zones de Répartition des Eaux (Z.R.E.) du bassin Seine-Normandie listées à l'article R.211-71 du Code de l'Environnement, à savoir la Z.R.E. dite des « parties captives des nappes de l'Albien et du Néocomien » concernant notamment la totalité de la région Ile-de-France (cf. annexe 12). Le projet ne prévoit aucun prélèvement dans ces nappes.</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas localisé à l'intérieur du périmètre commun de protection rapprochée et éloignée des forages B1 et B2 dans l'Albien de l'usine du S.E.D.I.F. à NEUILLY-SUR-SEINE lequel impacte une partie du territoire de la commune de PUTEAUX (cf. annexe 12).</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La localisation du projet par rapport aux Sites inscrits les plus proches est perceptible sur une des cartes jointes dans l'annexe 7.</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site objet de la présente étude est très éloigné des différents sites du réseau NATURA 2000 les plus proches. Situé à environ 9,3 km au Nord-Est, le Parc départemental de l'Île-Saint-Denis est l'entité du site NATURA 2000 le plus proche à savoir la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Sites de SEINE-SAINT-DENIS » (FR 1112013) (cf. annexe 5).</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La localisation du projet par rapport aux différents Sites classés environnants est perceptible sur une des cartes jointe dans l'annexe 7. Protégé depuis le 23/09/1957, le Site classé le plus proche, localisé à environ 600 m au sud-est, est le site dénommé "Bois de Boulogne" (n° id. : 7 468).</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu lors de la phase d'exploitation. Hors période de crue, un rabattement de la nappe la moins profonde n'est pas nécessaire en phase chantier (cf. annexe 13).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera rendu étanche au moyen d'une cristallisation appliquée sur les parois du 2ème niveau de sous-sol jusqu'à la cote NPHE atteinte en cas de crue décennale (soit + 27,90 NGF). Il convient de préciser que le projet n'interceptera la nappe alluviale qu'en période de hautes eaux de la Seine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite notamment, de par le niveau de sous-sol supplémentaire qu'il prévoit par rapport à l'existant, la réalisation préalable de travaux de terrassement. De plus, dans le cadre des mesures de gestion des terres polluées, des volumes de terres destinées à être excavées seront évacués hors du site à destination de filières adaptées. Ces volumes sont en cours de définition dans le cadre de l'actualisation du Plan de Gestion réalisé pour les besoins du précédent projet en cours de réalisation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant de matériaux, le projet est seulement consommateur de matériaux de construction.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'annexe 14 montre que le site n'est pas concerné par les différentes composantes de la Trame Verte et Bleue (TVB) du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et ne fait pas partie des corridors et autres éléments pour lesquels le SRCE a défini des objectifs de préservation ou de restauration. Elle montre également que le site ne fait pas partie des Espaces Naturels Sensibles (ENS) répertoriés dans les Hauts-de-Seine et ne compte aucun élément des biodiversités remarquable et ordinaire identifiées dans le programme « @d aménagement durable® ».
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué précédemment et illustré dans l'annexe 5, le projet est localisé à environ 9,3 km de l'entité la plus proche du la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Sites de SEINE-SAINT-DENIS », à savoir le Parc Départemental de l'île-Saint-Denis.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PUTEAUX n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en vigueur. Comme l'illustre également l'annexe 13, le site n'est pas localisé au voisinage direct d'une ICPE relevant du régime d'Autorisation (les plus proches sont situées à une distance de plus de 500 m). Concernant le Transport de Matières Dangereuses (TMD), le site n'est pas localisé le long des axes où circulent d'ordinaire ces véhicules.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme le montre l'annexe 13, le site est notamment localisé hors des zones à risques d'inondation par débordement de la Seine, hors des zones d'anciennes carrières présentant des risques de mouvement de terrain et hors des zones d'exposition au risque de mouvement de terrain lié au phénomène de retrait-gonflement des argiles. Toutefois, en cas de crue de la Seine, une remontée de la nappe alluviale peut impacter l'infrastructure du projet (seulement le 2ème sous-sol en cas de crue décennale, cf. annexe 13).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intègre pas d'installation susceptible d'entraîner un risque sanitaire pour les futurs occupants et les occupants avoisinants. Le projet implique des travaux de terrassement et d'excavation utiles à l'amélioration de la qualité des sols (cf. annexe 11). De même, préalablement à la démolition des bâtiments existants (dont l'autorisation a déjà été délivrée), seront nécessairement réalisées les opérations de retrait des matériaux contenant de l'amiante et ceux contenant du plomb tels que ceux-ci ont déjà été repérés et identifiés (cf. annexe 13).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit une capacité de stationnement automobile d'environ 150 places (contre 144 places actuellement). Compte tenu de la prédominance de la part résidentiel du programme, ces places généreront moins de déplacements aux heures de pointe que les bureaux qui occupaient jusqu'alors le site. Les flux attendus ne perturberont donc pas la circulation sur le réseau viaire avoisinant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Ne prévoyant pas d'exploiter d'installation susceptible d'en générer pour assurer son fonctionnement, le projet ne sera source de nuisances sonores que lors de la phase chantier. Les entreprises seront tenues de respecter les normes réglementaires en vigueur en matière de protection contre le bruit. Le site est localisé en dehors des secteurs de bruit définis aux abords de certaines voies classées par arrêté préfectoral (cf. annexe 8).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne prévoit pas d'exploiter, dans le cadre de son fonctionnement courant, d'installations techniques bruyantes. Le chantier nécessaire à sa réalisation sera organisé de manière à respecter les dispositions réglementaires en vigueur ayant pour objectif de limiter les nuisances acoustiques et/ou vibratoires qu'il est susceptible de générer au sein d'un milieu urbanisé.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit dans un milieu urbain dans lequel les émissions lumineuses, principalement issues de l'éclairage public, sont souvent importantes. Outre la période de chantier, le projet engendrera, en phase d'exploitation, des émissions lumineuses classiques liées essentiellement à l'éclairage des espaces extérieurs (compris les éclairages de sécurité).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne prévoit pas l'exploitation d'installations techniques susceptibles d'entraîner des rejets de polluants atmosphériques (autres que les dispositifs courants utilisés pour le renouvellement d'air nécessaires aux surfaces de stationnement disposées en sous-sol). En phase chantier, des mesures seront prises pour limiter les sources de pollution atmosphérique (interdiction de brûler des matériaux, arrosage des voies de circulation des engins pour éviter la dispersion de poussières, etc).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera, dans le respect de la réglementation en vigueur, des rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement existant avoisinant au moyen de raccordements à créer dans l'opération. Il n'engendrera aucun rejet dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre nécessairement des rejets d'eaux usées liés à l'exploitation des locaux prévus dans le programme. En raison de fuites, le stationnement des véhicules en sous-sol peut occasionnellement être à l'origine de dépôts d'hydrocarbures (carburant, huile) sur le sol. Ces effluents seront dirigés vers un séparateur d'hydrocarbures avant leur rejet dans le réseau d'assainissement existant aux abords du site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, les déchets générés seront stockés dans un local dimensionné pour leur tri situé à rez-de-chaussée. Ces déchets seront ensuite ramassés par le service en charge de la collecte des déchets sur la commune. En phase chantier, préalablement à la démolition des bâtiments existants, une attention particulière sera portée sur le retrait et l'élimination des matériaux contenant de l'amiante et ceux contenant du plomb déjà identifiés (cf. annexe 13).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des précisions concernant le positionnement du projet par rapport à ces différents éléments sont présentées dans l'annexe 9.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permet le développement d'un ensemble immobilier mixte à dominante résidentiel en lieu et place d'un immeuble de bureau.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'examen des rubriques des sites internet des différentes autorités environnementales compétentes consacrées aux dossiers de d'examen au cas par cas et aux études d'impacts montre que plusieurs projets ont fait l'objet de ces documents dans un large environnement autour du site, à PUTEAUX mais également sur une partie du territoire de la commune voisine de SURESNES. En dehors de ceux abandonnés et ceux trop éloignés pour générer des incidences cumulées, ces projets soit ont été réalisés soit seront achevés prochainement, avant même que les travaux nécessaires à la réalisation du projet objet de la présente demande ne puisse débuter. Cet examen montre d'ailleurs que le site a fait l'objet précédemment de deux demandes d'examen au cas par cas lesquelles ont, à chaque fois, conduit l'autorité environnementale compétente pour les examiner à décider de les dispenser de la réalisation d'une évaluation environnementale (la plus récente (n°F01120P0088) avait été adressée par le même maître d'ouvrage en juin 2020 pour un projet plus dense (13 269 m2 de SdP) dans lequel était prévu la réalisation de 170 logements, d'une crèche, de 170 places de stationnement sur deux niveaux de sous-sol et l'aménagement d'un jardin de 0,20 ha et sa dispense a été prononcée par décision n°DRIEE-SDDTE-2020-103 en date du 20/07/2020 ; la plus ancienne (n°F01116P101) avait été adressée en juin 2016 pour le projet de construction d'un ensemble immobilier mixte (logements, commerces, stationnement) de 21 000 m2 de SdP environ et sa dispense avait été prononcée par décision n°DRIEE-SDDTE-2016-110 rendue le 27/07/2016).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une actualisation du Plan de Gestion des terres polluées réalisé en 2020 pour les besoins du précédent projet envisagé sur le site - proche de celui objet de la présente demande, et intégrant comme lui une crèche - est en cours pour garantir la compatibilité sanitaire des sols avec les usages prévus dans ce nouveau projet (cf. annexe 11). Maître d'ouvrage du projet, la SNC WATT s'engage, comme elle l'avait fait en 2020 dans ce précédent projet, à mettre en oeuvre les mesures de gestion des terres polluées et les dispositions constructives qui seront recommandées dans ce document actualisé.

Les matériaux contenant de l'amiante et ceux contenant du plomb ont déjà été repérés (cf. annexe 13). Ces matériaux seront retirés par des sociétés spécialisées préalablement aux opérations de démolition (déjà autorisées par le Maire de PUTEAUX) et envoyés à destination des installations adaptées pour procéder à leur élimination.

Le projet intégrera un dispositif en matière de gestion à la source des eaux pluviales conforme aux dispositions réglementaires en vigueur dans le département des Hauts-de-Seine, et qui sera défini dans le cadre de l'élaboration de la demande de permis de construire (cf. annexe 13). Ce dispositif permettra ainsi de maîtriser ses incidences en matière de ruissellement.

Les travaux nécessaires au projet seront réalisés dans le cadre d'une Charte Chantier à Faibles Nuisances afin en particulier de limiter autant que possible d'éventuels dégradements pour les avoisinants.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site ne fait l'objet d'aucune protection au titre des espaces naturels (Natura 2000, zones humides, ... cf. annexes 5, 7 et 10) et ne présente aucun enjeu patrimonial (cf. annexe 9) ou intérêt écologique particulier (cf. annexe 14). Il est par ailleurs localisé en dehors des secteurs présentant des risques naturels et technologiques les plus importants identifiés sur le territoire de la commune (cf. annexe 13). Le maître d'ouvrage s'engage, comme il l'avait fait en 2020, à mettre en oeuvre les mesures de gestion des terres polluées et les dispositions constructives qui seront recommandées dans le Plan de Gestion actualisé en cours de réalisation. Le projet consacre environ 40 % de la superficie d'un site aujourd'hui presque entièrement imperméable au développement d'espaces verts, en grande partie accessibles au public et donc au bénéfice de la population du secteur. Pour l'ensemble de ces éléments, il n'apparaît donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Emprise foncière du site Annexe 7 : Z.N.I.E.F.F. et espaces naturels divers Annexe 8 : Acoustique Annexe 9 : Patrimoine Annexe 10 : Zones humides Annexe 11 : Qualité environnementale des sols Annexe 12 : Eaux souterraines Annexe 13 : Risques Annexe 14 : Biodiversité

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Paris

le,

09/03/2022

Signature



P. MOREAU

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Objet de la demande :

**Construction d'un ensemble immobilier mixte à destination principale d'habitation
rue Ampère à PUTEAUX (92) - Ancien immeuble Toshiba**



Maîtrise d'Ouvrage : SNC WATT

Maîtrise d'Œuvre : Agence Dominique HERTENBERGER

Rédacteur du dossier : URBACONSEIL

*Illustration provisoire fournie à titre indicatif
et destinée à être développée en phase Projet*

Annexes visées par les rubriques 8.1 et 8.2 du formulaire de demande (CERFA n°14734*03)

à l'exception de l'annexe n°1 - cf. rubrique 8.1 - intitulée « *Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire* », objet d'un document particulier distinct

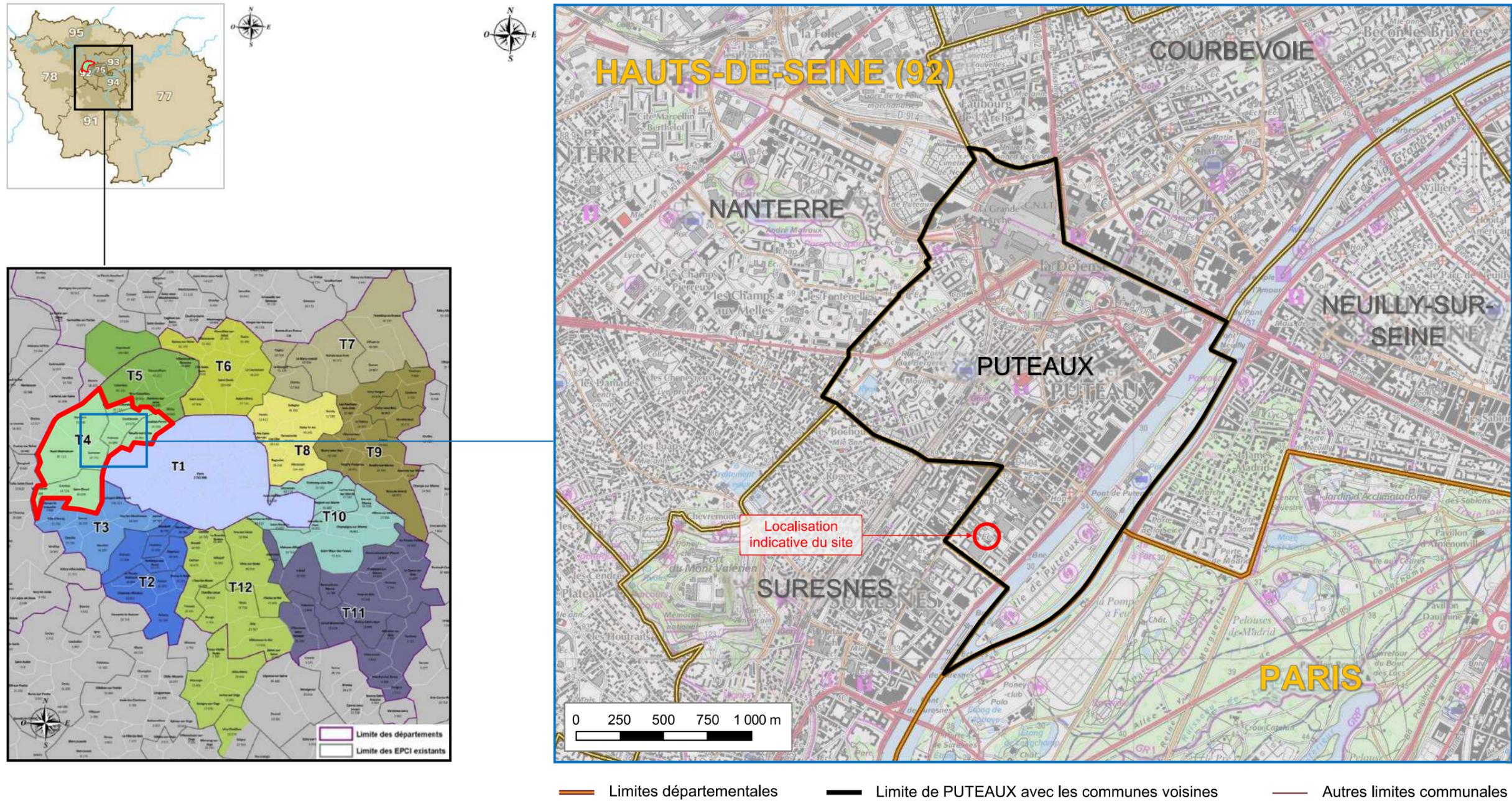
Mars 2022

Annexes obligatoires visées par la rubrique 8.1 du formulaire de demande

à l'exception de l'annexe n°1 - cf. rubrique 8.1 - intitulée « *Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire* », objet d'un document particulier distinct

	Pages
Annexe 2 : Plan de situation	3
Annexe 3 : Présentation du projet	4
Annexe 4 : Occupation actuelle du site et de ses environs	9
4-1 - Occupation actuelle du site	9
4-2 - Occupation des environs du site	12
Annexe 5 : Plan de situation par rapport aux sites du réseau du NATURA 2000	16

Annexe 2 - Plan de situation



Le site du projet objet du présent dossier est localisé dans la partie nord du territoire de PUTEAUX, commune du département des Hauts-de-Seine (92) intégrée depuis le 1^{er} janvier 2016 dans le Territoire « Paris Ouest La Défense »¹ (POLD), dans l'aire d'influence du quartier d'affaires de La Défense.

En 2019, la population de PUTEAUX était de 45 157 habitants, soit environ 8,0 % de la population du Territoire POLD (562 433 habitants, source : INSEE²).

¹ Etablissement Public Territorial (E.P.T.) créé dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris et au sein duquel la commune de PUTEAUX est regroupée avec dix autres communes du département des Hauts-de-Seine, à savoir : LEVALLOIS-PERRET, NANTERRE, COURBEVOIE, NEUILLY-SUR-SEINE, LA GARENNE-COLOMBES, SURESNES, SAINT-CLOUD, GARCHES, RUEIL-MALMAISON et VAUCRESSON. L'étendue globale de ce Territoire, dénommé initialement T4 (comme l'indique ci-avant l'illustration représentant les différents Territoires de la métropole du Grand Paris) est d'environ 60 km².

² Données issues des populations légales municipales millésimées 2019 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2022

Annexe 3 - Présentation du projet

A - Programmation et composition

Le projet objet de la présente demande consiste en la construction, sur une emprise foncière de 6 485 m² (cf. détails fournis dans l'annexe 6) sise 7 rue Ampère et 7 rue Francis de Pressensé à PUTEAUX (92), d'un ensemble immobilier mixte à destination principale d'habitation d'une Surface de Planchers (SdP) totale d'environ 11 200 m² permettant la réalisation de :

- environ 9 500 m² à destination de logement (soit environ 130 logements dont 5 maisons de ville),
- environ 1 400 m² à destination de bureau/coworking, accessible depuis la rue Francis de Pressensé
- environ 300 m² à destination d'une crèche.

Comme l'illustre le plan de masse ci-contre, cet ensemble immobilier dispose, en superstructure, d'un épannelage composé de 6 niveaux maximum, 5 étages surmontant le rez-de-chaussée, le dernier étage étant en retrait de la façade principale (soit R+4+Attique).

Implantée à rez-de-chaussée et accessible côté rue Francis de Pressensé, la crèche, d'une capacité d'accueil d'environ 20 berceaux, dispose d'un jardin d'une superficie d'environ 50 m².

Outre un jardin intérieur privatif d'une superficie d'environ 600 m², le projet prévoit également, en partie ouest du site, la réalisation d'un jardin accessible au public d'une superficie d'environ 1 900 m². Comprenant environ 40 arbres, ce jardin constitue un véritable poumon vert dans le quartier.

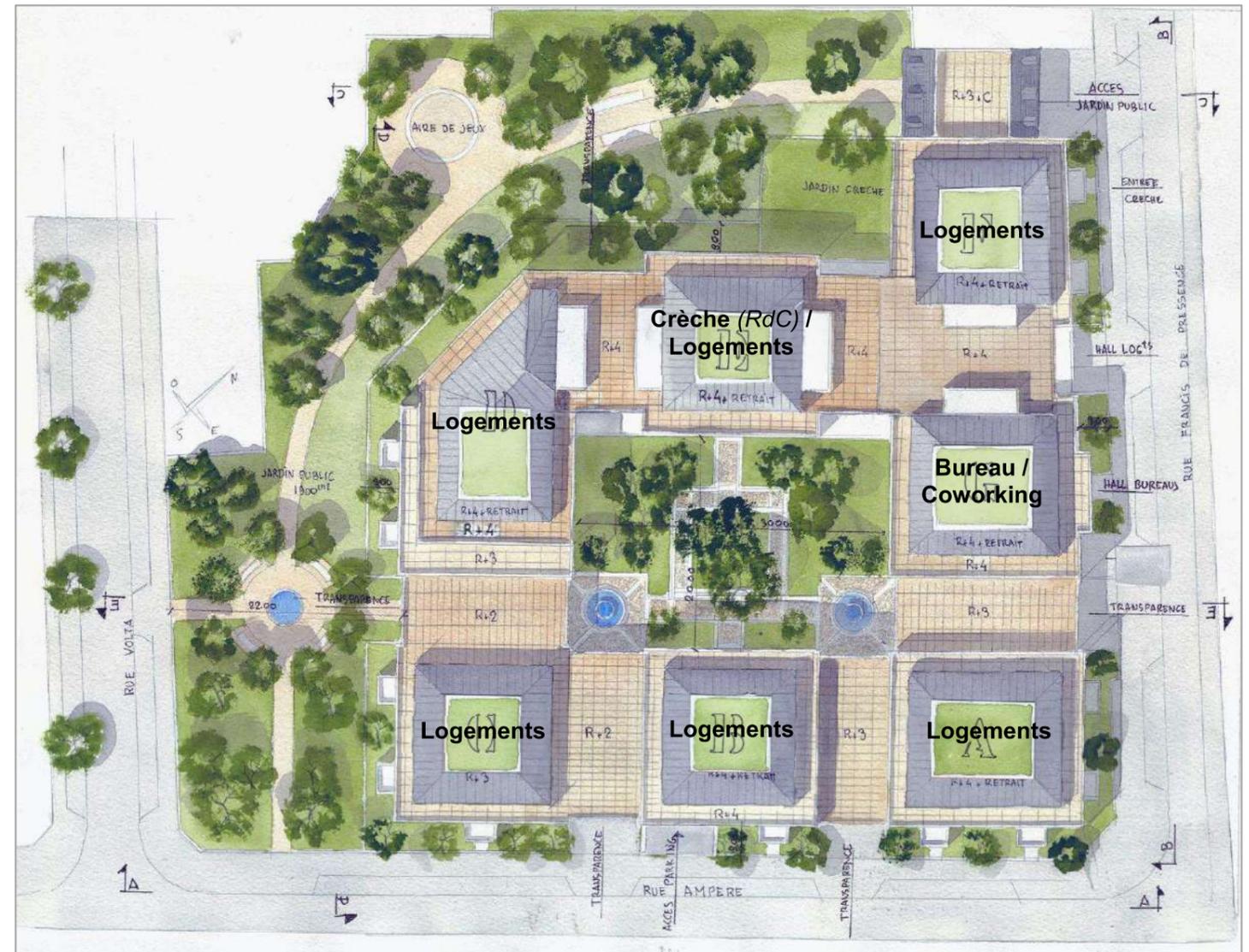
Le projet intègre 2 niveaux de sous-sol dans lesquels seront réalisés environ 150 places de stationnement pour les automobiles accessibles via une rampe donnant sur la rue Ampère. Des locaux pour le stationnement des vélos sont également prévus dans le volume de l'ensemble immobilier projeté.

Respectant la réglementation environnementale 2020 (RE2020), le projet vise également la certification « NF Habitat Haute Qualité Environnementale (HQE) » et le label réglementaire « Bâtiment Biosourcé » (niveau 1) reconnaissant l'utilisation de matières biosourcées participant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (bois, etc) dans les constructions.

La réalisation de ce projet implique, au préalable, la démolition des différents bâtiments actuellement présents sur le site (cf. détails dans l'annexe 4). Il convient de préciser que cette démolition interviendra dans le cadre d'une autorisation déjà obtenue, celle-ci ayant été délivrée par arrêté du maire de PUTEAUX (n°PD 092 062 20 D 0003) en date du 23 novembre 2020.

Plan de masse

(illustration provisoire fournie à titre indicatif et destinée à être développée en phase Projet)



Source : Agence Dominique HERTENBERGER

Perspectives au niveau des rues avoisinantes
(Illustrations provisoires fournies à titre indicatif et destinées à être développées en phase Projet)

Perspective depuis l'intersection des rues Volta et Ampère



Perspective depuis les abords de l'intersection des rues Volta et Ampère



Perspective depuis les abords de l'intersection des rues Francis de Pressensé et Ampère



Perspective depuis la rue Francis de Pressensé



Source : Agence Dominique HERTENBERGER

Perspectives aériennes

(Illustrations provisoires fournies à titre indicatif et destinées à être développées en phase Projet)

Perspective en direction de l'est



Perspective en direction du nord-est



Source : Agence Dominique HERTENBERGER

Illustrations de façades (1 / 2)

(Illustrations provisoires fournies à titre indicatif et destinées à être développées en phase Projet)

Façades sur la rue Francis de Pressensé



Façades sur la rue Volta



Source : Agence Dominique HERTENBERGER

Illustrations de façades (2 / 2)

(Illustrations provisoires fournies à titre indicatif et destinées à être développées en phase Projet)

Façades sur la rue Ampère



Façades arrière

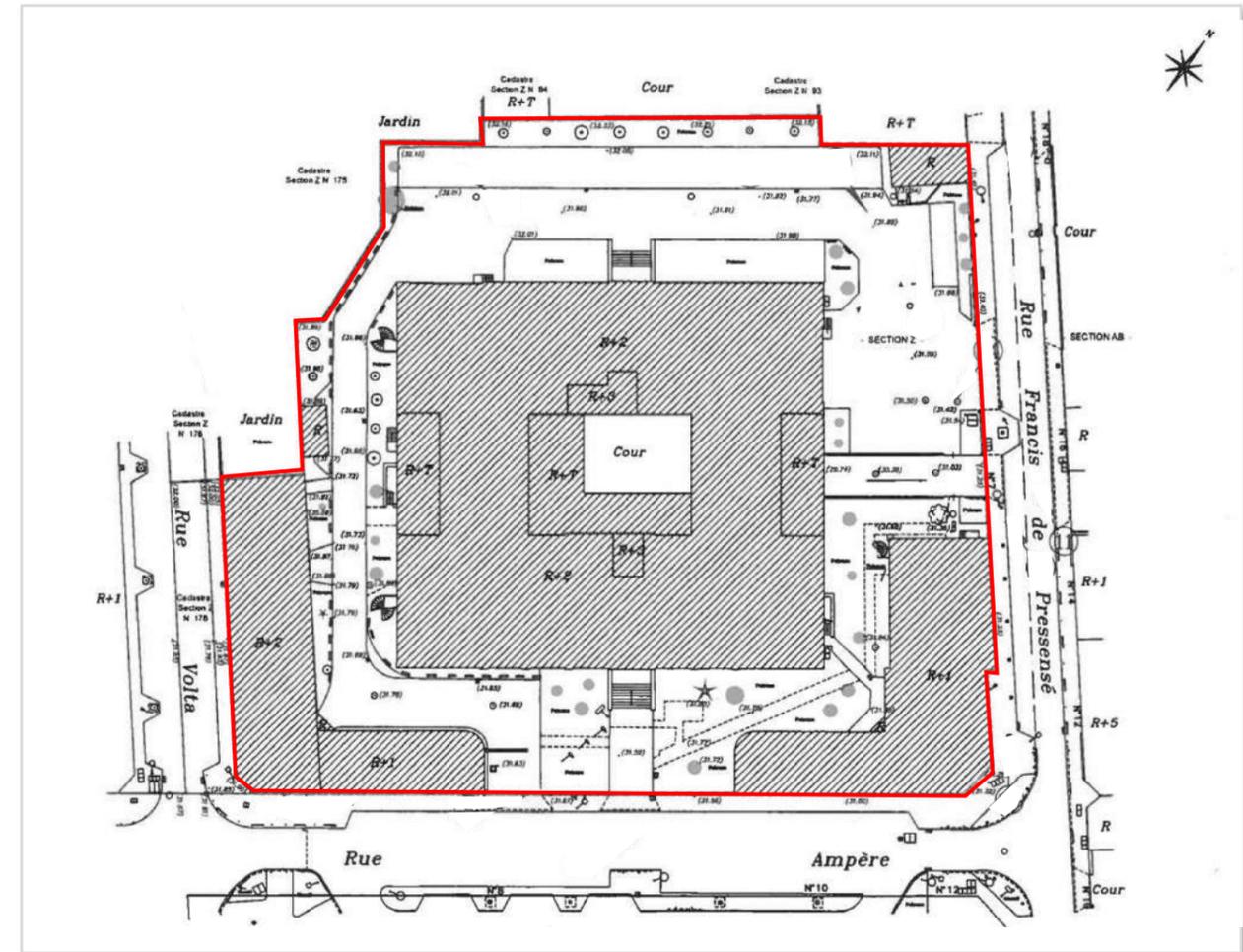


Source : Agence Dominique HERTENBERGER

Annexe 4 - Occupation actuelle du site et de ses environs

4-1 - Occupation actuelle du site

Le site est localisé dans la partie Sud du territoire de la commune de PUTEAUX (92), non loin de celui de la commune de SURESNES et de la Seine, dans le quartier Pressensé - Rives de Seine.



La topographie est relativement plane avec des altitudes comprises entre + 31,3 NGF et + 32,0 NGF.

Jusqu'à leur départ en 2019, le site était occupé depuis 1996 par les sociétés TOSHIBA (matériels et services informatiques) et TOSHIBA Médical. Aujourd'hui inoccupés, ces locaux sont susceptibles d'être squattés. Plusieurs bâtiments construits dans les années 1950 et aujourd'hui globalement en mauvais état occupent actuellement le site :

- un bâtiment principal de bureaux, implanté au centre du site, de type R+2 (disposant par ailleurs, sur 1 niveau de sous-sol, 96 emplacements de stationnement),
- un second bâtiment comprenant des locaux de bureaux et des locaux de restauration, de type R+1, à l'angle des rues F. de Pressensé et Ampère,
- un troisième bâtiment de bureaux, à l'angle des rues Volta et Ampère, type R+1 / R+2 (disposant par ailleurs, sur 1 niveau de sous-sol, de locaux d'archives).

Le site intègre également un poste de transformation électrique en pointe nord du site, en bordure de la rue F. de Pressensé ainsi qu'une aire de circulation pour les véhicules automobiles et 44 emplacements de stationnement disposés autour du bâtiment central.

L'emprise du site est presque totalement minérale, comprenant très peu d'espaces verts. L'accès au site s'effectue soit par la rue Francis de Pressensé, soit par la rue Ampère.

Vues aériennes du site et de ses abords

Vue en direction du nord



Vue en direction de l'est



Vue en direction de l'ouest



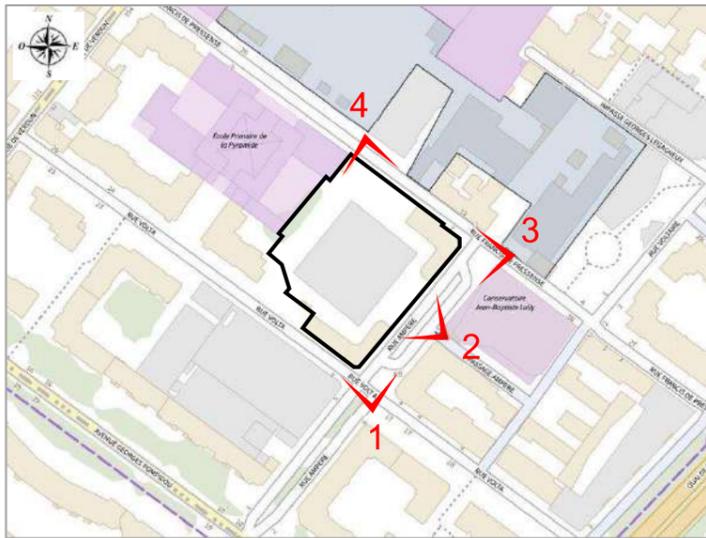
Vue en direction du sud



Source : Google (vues 3D)

Vue depuis l'intersection des rues Ampère et Volta

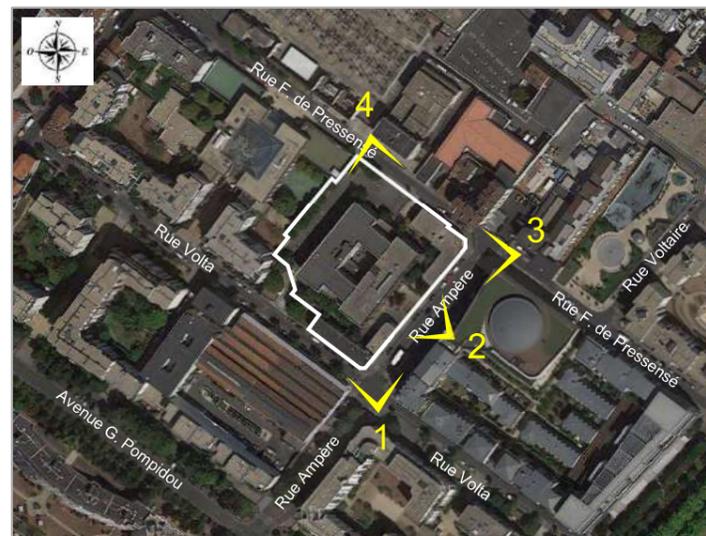
Vue depuis la rue Volta



Vue en plan

Vue depuis l'intersection des rues Ampère et F. de Pressensé

Vue depuis la rue F. de Pressensé



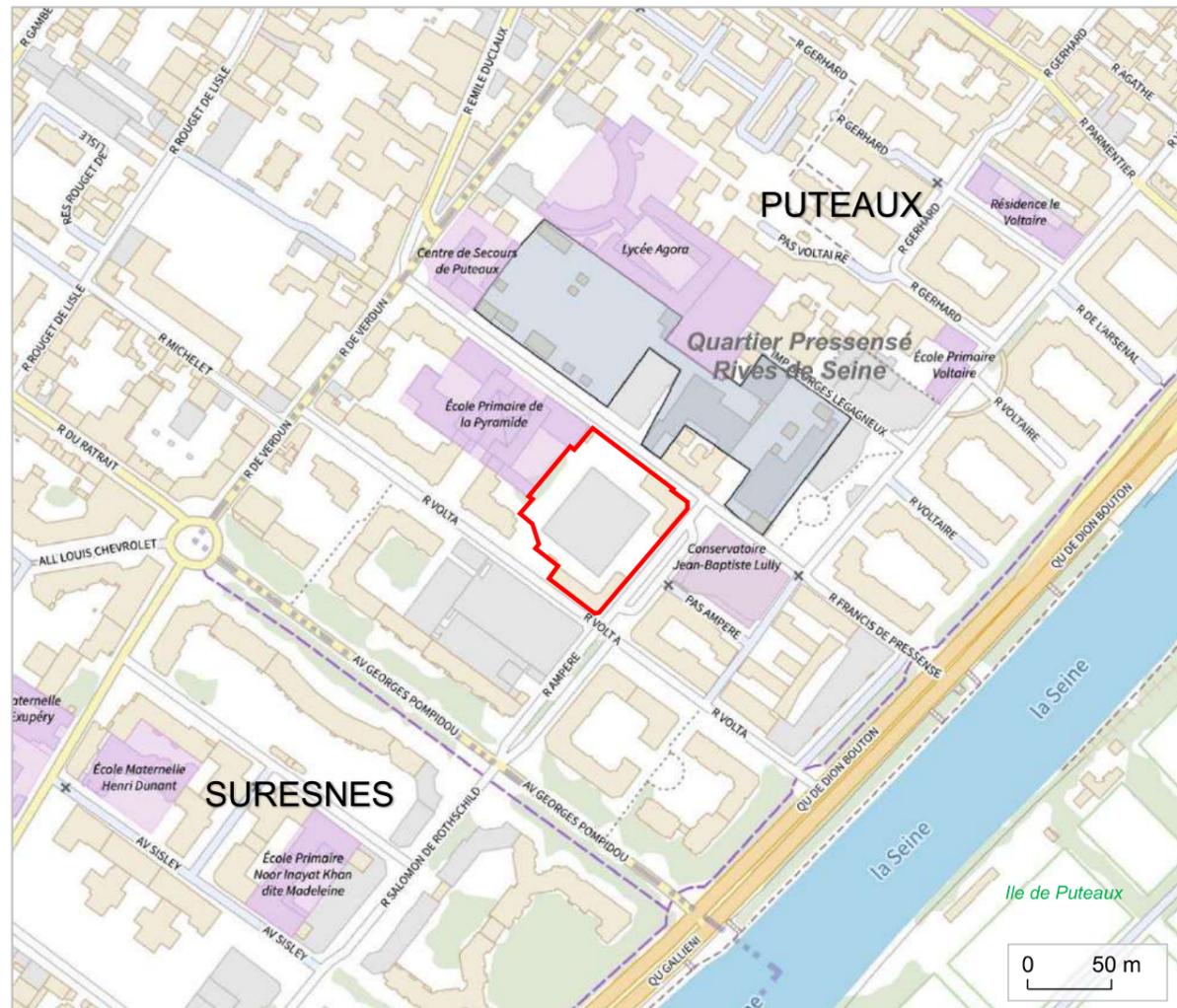
Vue aérienne

Source : GOOGLE Earth (Vue aérienne 2020) / GOOGLE Street View (prises de vue datant de Mars 2020)

4-2 - Occupation des environs du site

Vues aériennes générales

Vue en plan



Source : GEOPORTAIL, © IGN

Vue orthophotographique



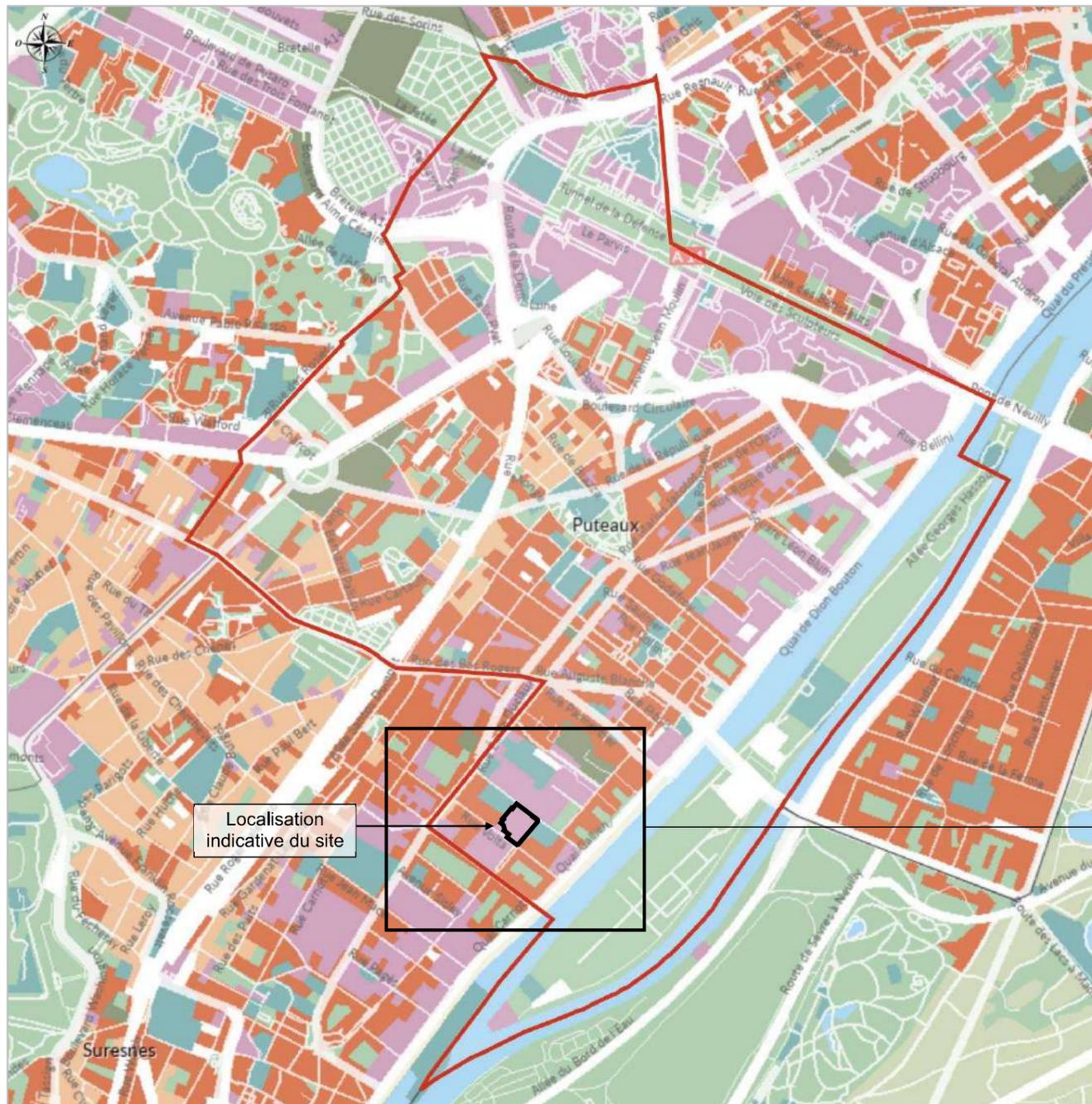
Source : GOOGLE Map (2020)

Comme indiqué précédemment, le site est localisé dans la partie Sud du territoire de la commune de PUTEAUX (92), dans le quartier Pressensé - Rives de Seine, à environ 100 m au nord-ouest de la limite communale avec SURESNES et à environ 200 m de la Seine.

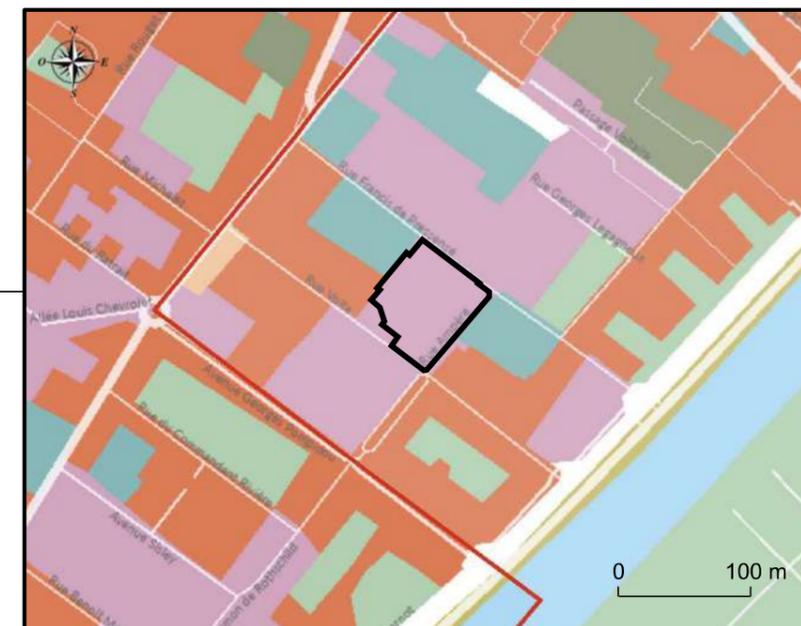
Les illustrations ci-avant montre que le site est localisé à proximité de nombreux équipements publics en particulier scolaire (en particulier, l'école primaire de la Pyramide, sur une emprise contiguë au site au nord-ouest, l'école primaire Voltaire à environ 150 m plus à l'ouest, le lycée Agora à environ 150 m plus au nord) mais également culturel (le Conservatoire Jean-Baptiste Lully étant localisé face au site, à l'angle des rues Ampère et F. de Pressensé) et de secours (centre de secours de PUTEAUX à environ 150 m plus au nord).

Le reste du tissu urbain est principalement constitué d'habitat collectif. Des activités économiques tertiaires y sont également fortement représentées.

Mode d'Occupation des Sols (M.O.S.) à PUTEAUX (92) et ses environs



- Bois ou forêt
- Milieux semi-naturels
- Espaces agricoles
- Eau
- Espaces ouverts artificialisés
- Habitat individuel
- Habitat collectif
- Activités
- Equipements
- Transports
- Carrières, décharges, chantiers



- Limite indicative du site
- Limites communales

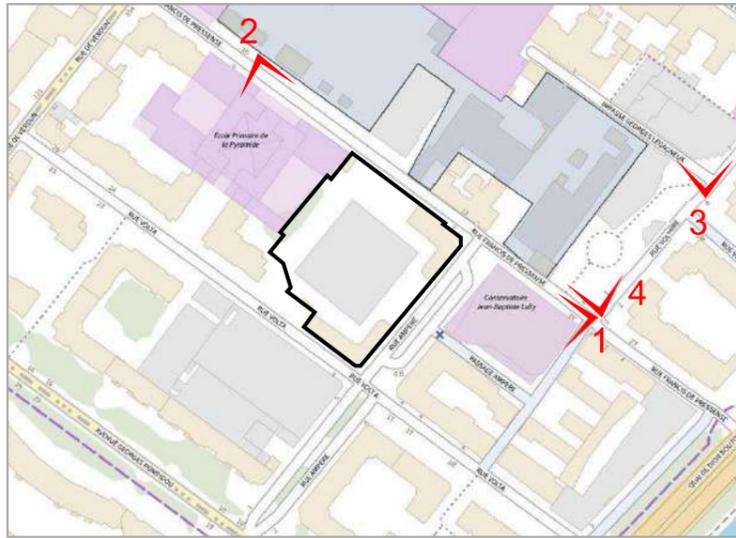
Source :
 Institut PARIS REGION,
 CARTOVIZ, Mode
 d'Occupation du Sol (M.O.S.)
 simplifié 2017 (11 postes)

L'illustration ci-avant est extraite de l'illustration du Mode d'Occupation du Sol (M.O.S.) 2017, dernière version « à jour » de l'inventaire numérique réalisée et mise à disposition par l'Institut PARIS REGION (ex-Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (I.A.U.) d'Ile-de-France) sur son site Internet.

Prises de vues des principaux équipements publics présents dans les environs du site

Vue sur le Conservatoire Jean-Baptiste Lully

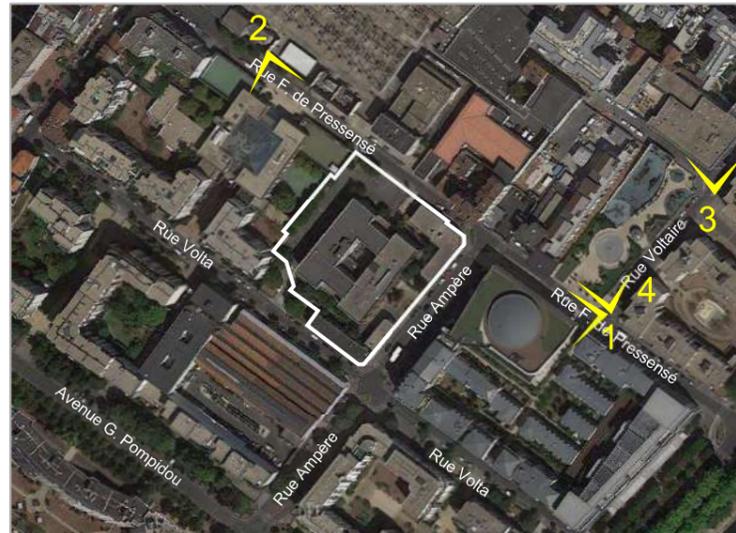
Vue sur l'école primaire de la Pyramide



Vue en plan

Vue sur l'école primaire Voltaire

Vue sur le Parc du Conservatoire Jean-Baptiste Lully



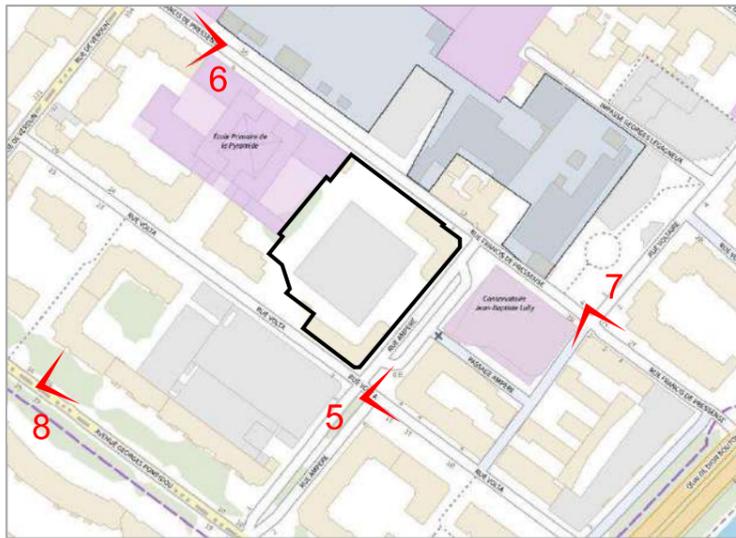
Vue aérienne

Source : GOOGLE Earth (Vue aérienne 2020) / GOOGLE Street View (prises de vue datant de Mars 2020)

Prises de vues sur le tissu résidentiel présent dans les environs du site

Vue sur l'ensemble immobilier situé à l'angle est du carrefour formé par les rues Ampère et Volta

Vue sur des immeubles de logement rue F. de Pressensé proches du carrefour formé avec la rue de Verdun

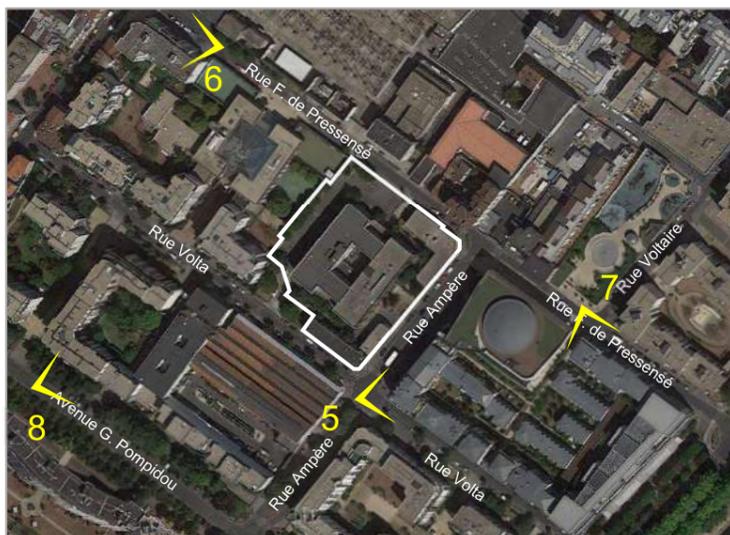


Vue en plan



Vue sur un immeuble de logements rue F. de Pressensé à proximité du Conservatoire Jean-Baptiste Lully

Vue sur un ensemble immobilier situé en bordure de l'avenue G. Pompidou

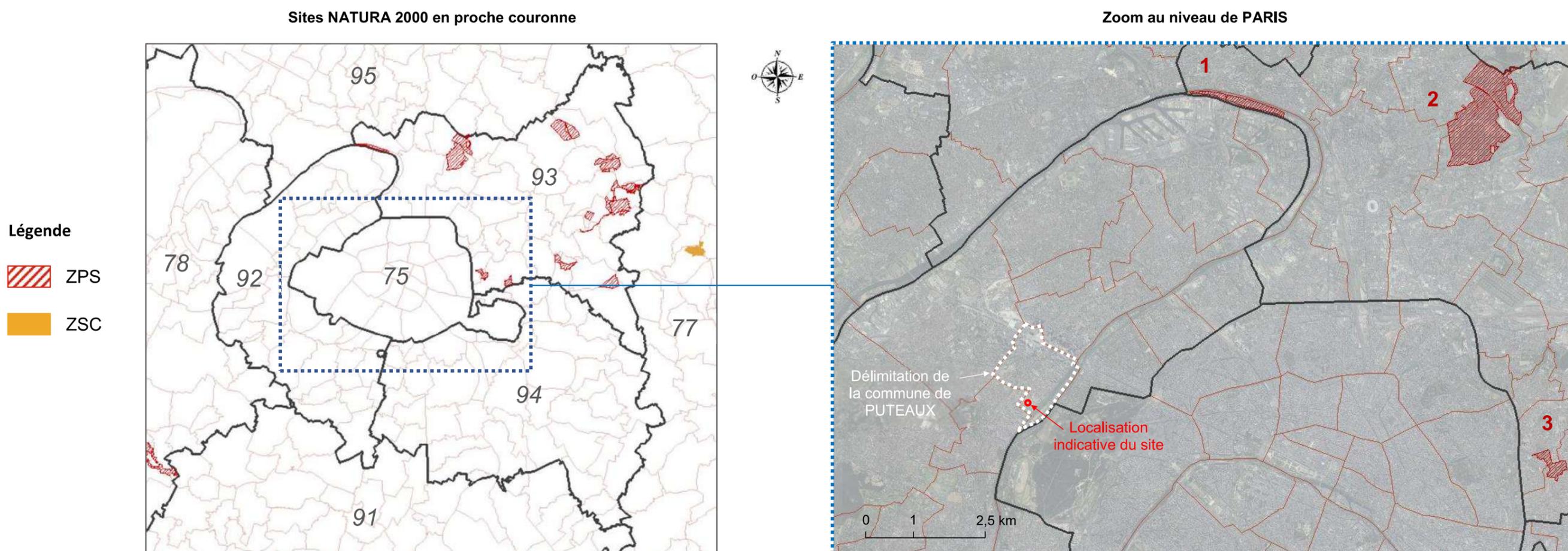


Vue aérienne



Source : GOOGLE Earth (Vue aérienne 2020) / GOOGLE Street View (prises de vue datant de Mars 2020)

Annexe 5 - Plan de situation par rapport aux sites du réseau du NATURA 2000



Source : DRIEE Ile-de-France, « Données publiques produites par la DRIEE sur le territoire de l'Ile-de-France » / GEORISQUES / ARB IdF / Fonds ©IGN

Comme le montre l'illustration ci-avant côté gauche, seul le territoire du département de Seine-Saint-Denis est concerné par le réseau Natura 2000 en proche couronne. Ainsi, la Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) « Sites de SEINE-SAINT-DENIS »¹ (FR1112013) est composée de 14 entités réparties sur 20 communes. Selon les données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (I.N.P.N.), l'ensemble de cette Z.P.S. couvre une superficie d'environ 1 157 hectares (soit environ 4,9 % du territoire de la Seine-Saint-Denis). Composée en grande partie de parcs paysagers et de forêts, cette Z.P.S. est un des seuls sites européen entièrement intégré au sein d'une zone urbaine dense. L'illustration ci-avant côté droit montre que l'entité de cette Z.P.S. la plus proche du site objet du présent dossier, est le Parc départemental de l'Île-Saint-Denis. Occupant une superficie d'environ 23 ha, ce parc est localisé sur le territoire de la commune de l'ÎLE-SAINT-DENIS, à une distance (mesurée à vol d'oiseau) d'environ 9,3 km au nord-est du site (cf. n°1 sur l'illustration jointe ci-avant côté droit).

Viennent ensuite le Parc départemental Georges-Valbon qui s'étend sur environ 417 hectares, à cheval sur les territoires de LA COURNEUVE, SAINT-DENIS, STAINS et DUGNY, est localisé à une distance (mesurée à vol d'oiseau) d'environ 12,8 km au nord-est du site (cf. n°2 sur l'illustration jointe ci-avant côté droit) et le Parc départemental Jean Moulin les Guilands, à cheval sur les territoires de BAGNOLET et MONTREUIL, est localisé à une distance (mesurée à vol d'oiseau) d'environ 13,4 km à l'est du site (cf. n°3 sur l'illustration jointe ci-avant côté droit).

La Zone Spéciale de Conservation (Z.S.C.) la plus proche du site est localisée à une distance mesurée à vol d'oiseau d'environ 21,8 km, au sud-ouest du site (cf. hors du champ géographique couvert par l'illustration ci-avant côté gauche) et s'étend sur le territoire de plusieurs communes du département des Yvelines (78). Il s'agit de la Z.S.C. « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline » (FR1100803).

¹ Zone de Protection Spéciale (ZPS) : Site Natura 2000 sélectionné par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. / Site d'Importance Communautaire (SIC) : ces sites sont sélectionnés, sur la base des propositions des Etats membres, par la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive « Habitats, faune, flore » et sont ensuite désignés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.